Fiche prévention

Prévention COVID-19

Déchèteries

Le Coronavirus COVID-19 est un virus dont la propagation est rapide. Sa contagion a un ratio de 1 pour 3, c'est-à-dire une personne infectée en contamine 3.

Avec l'annonce du déconfinement prévu progressivement le 11 mai 2020, il convient que chaque collectivité mais aussi chaque agent observe des règles strictes en fonction de la situation qu'elle rencontre.

Pour cela, vous trouverez dans les fiches prévention COVID-19, des règles à respecter mais aussi des recommandations et des points sur lesquels la collectivité devra porter une attention particulière en fonction de son fonctionnement et de ces locaux ou matériels.

Masques AFNOR

Les masques AFNOR dit masques grand public permet d'éviter la propagation des postillons de l'agent qui le porte mais pas de respirer ceux reçus par les agents en vis-à-vis. Pour une bonne efficacité, tous les agents doivent en porter lorsqu'ils sont en contact rapproché. Ainsi, il n'y a pas de goutelettes infectées en suspension .

I) Les règles à respecter

La collectivité doit mettre en oeuvre les moyens nécessaire pour que chaque agent puisse :

- Respecte les gestes barrières, à savoir
    - Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon
    - A défaut, se laver les mains régulièrement avec du gel hydroalcoolique
    - Tousser ou éternuer dans le pli du coude
    - Utiliser des mouchoirs à usage unique
    - Porter un masque jetable dès l'apparition des premiers signes de la maladie
    - Eviter de serrer les mains ou faire la bise
    - Tenir les poubelles fermées
    - Nettoyer régulièrement les surfaces contact et les surfaces de travail
- Respecte la distanciation sociale avec les collègues ou personnes extérieures

II) Les recommandations pour accueillir le public

- Demander aux visiteurs de se munir d'un masque au minimum grand public
- Fournir des masques jetables pour les visiteurs n'ayant pas de masques
- Respecter les règles de distanciation sociale
- Demander aux agents de déchèterie de porter un masque
- Réguler le nombre de visiteurs : exemples de mesures
    - Inscription préalable auprès d'un numéro de téléphone dédié ou sur un site internet
    - 1 passage par plaque d'immatriculation sur une période dédiée (1 semaine, 15 jours…)
    - Une semaine réservée aux usagers ayant des plaques d'immatriculation paires, la semaine suivante réservée aux usagers ayant pour les plaques impaires
- Limiter le nombre d'usagers dans la déchèterie :
    - Contrôle des accès par un agent
    - Pas plus de 2 personnes par véhicule
    - Pas plus de 2 à 3 véhicules en même temps sur la plateforme
    - Maximum 15 minutes par usager pour décharger son véhicule
- Limiter les dépôts à certains déchets (déchets verts, gravats, …) dans un premier temps

CONTACT
Laëtitia BERGER
Laurent BOUQUET
Tél. : 05 49 49 12 10
prevention@cdg86.fr

mise à jour : avril 2020

- Organiser le dépôt des déchets :
    - Un seul véhicule par benne
    - L'agent de déchèterie n'aidera pas l'usager à décharger son véhicule
    - Aucun matériel ou outil ne sera fourni par l'agent de déchèterie
    - L'usager manipulera ses déchets avec des gants
    - L'usager ramassera tout déchet qui sera par terre avant de quitter les lieux
- Nettoyer régulièrement le local du gardien de la déchèterie